

FICHE DE POSTE n° 2

**0,50 POSTE MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
(Ex. FOYER DE L'ENFANCE)
+ 0,50 DECHARGES DE DIRECTION**

Définition du poste :

Au sein du pôle SOLIDARITE du conseil départemental de l'Aveyron, la maison départementale de l'enfance et de la famille est l'établissement d'accueil d'urgence et de protection des mineurs et des parents isolés avec enfants.

Dans le cadre d'une mise à disposition, l'enseignant apporte son expertise d'enseignant à la coordination et au suivi scolaire des enfants et adolescents accueilli dans le service.

Conditions d'exercice :

Sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la maison départementale de l'enfance et de la famille, l'enseignant exerce des demi-journées et des débuts de soirées (à titre indicatif actuellement : mardi et jeudi de 14h à 18h30 et le mercredi de 9h à 12h) dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement personnalisé en lien avec l'équipe de la MDEF et les équipes pédagogiques de l'établissement de référence (école-collège ou lycée).

Spécificité : Cet emploi est composé de la manière suivante :

0,50 Maison départementale de l'enfance et de la famille (MDEF)
Château de Floyrac
12850 Onet-le-Château
+
0,25 décharge de direction – EPPU « La Pradélie » Agen-d'Aveyron
+
0,25 décharge de direction – EPPU Bertholène

Compétences attendues :

- capacité à proposer, dans le cadre du projet individuel des élèves, un cursus scolaire répondant à leurs besoins et aux principes des savoirs fondamentaux en lien avec le socle commun ;
- capacité à construire les conditions pour l'acquisition d'un bagage culturel permettant une autonomie fonctionnelle ;
- capacité à préparer l'insertion ou la réinsertion ultérieure dans le parcours scolaire en amenant les jeunes à se réconcilier avec les acquisitions et les apprentissages.

Il est attendu du professeur :

- une bonne connaissance des enseignements du second degré et une aptitude au travail en équipe
- la prise en compte des problématiques des enfants et adolescents accueillis et des effets potentiels de celles-ci sur les apprentissages.

Il est attendu du professeur :

- une bonne connaissance des enseignements du second degré et une aptitude au travail en équipe
- la prise en compte des problématiques des enfants et adolescents accueillis et des effets potentiels de celles-ci sur les apprentissages.

Les motifs des accueils à la MDEF sont :

- carences éducatives, rupture familiale, maltraitance.
- accueils de mineurs non accompagnés (MNA), certains ne maîtrisant pas la langue française, la connaissance d'outils FLE est un atout.
- grande majorité d'accueil en urgence (4/5) et de mesures judiciaires.

Conditions de recrutement :

Priorité 30 - Enseignants ou enseignantes titulaires du CAPPEI / CAPSAIS / CAPASH. **Affectation à titre définitif**

Priorité 32 – Enseignants ou enseignantes inscrits au CAPPEI 2026 et qui suivent une formation à la préparation du CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**

Priorité 40 – Enseignants ou enseignantes qui ne détiennent pas le CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**

Mode d'accès :

Commission classement.

Adresser, sous couvert de l'IEN de circonscription, une lettre de motivation et un CV à l'IA-DASEN de l'Aveyron (DIPeM) ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr

Contacts :

IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr

Directeur ou chef de service de la MDEF : mdef@aveyron.fr